



## Association et société - communauté d'intérêts

-----  
Par Guillaume

Bonjour,

Une association a été créée il y a 5 ans ; son objet social est principalement d'organiser des épreuves de courses au large ( voile )

Ses revenus , outre les cotisations des membres, sont constitués de partenariats avec des entreprises mais aussi pour une grande partie de subventions publiques.

J'ai été trésorier de cette association depuis sa création puis j'ai démissionné récemment :

Le Président , après avoir fait embaucher son ex épouse par l'association vient de créer une SAS dont il est également Président et porteur de parts pour 90%

L'autre associée n'est autre que la secrétaire salariée de l'association .

L'objet social de cette SAS est à peu près le même que celui de l'association : Organisation d'événements voile

Ce montage me paraît extrêmement préoccupant .

L'idée du Président est la suivante : l'association décroche l'organisation d'une nouvelle épreuve ( budget 1 M? minimum ) et s'appuie sur la SAS pour rechercher des partenaires privés .

L'association conserve ainsi un montant de recettes limité qui lui permet d'éviter commissaire aux comptes et assujettissement à TVA .

J'ai bien peur que le fisc ne soit pas d'accord et le conflit d'intérêt me semble évident.

C'est la raison majeure de ma démission.

Qu'en pensez vous ?

Merci de vos réponses et bonne journée

Guillaume